PROGRAMMATION D'UNE BIOPSIE DE NERF PERIPHERIQUE ET/OU DE MUSCLE CHEZ UN ENFANT

Programmation avec le Service de Pathologie du Groupe Hospitalier Pellegrin, CHU de Bordeaux.

- Enfants de 7 ans ou moins : Prélèvement sous AG dans le Bloc Pédiatrique.
- Enfants de plus de 7 ans : Prélèvement pouvant être réalisé sous AL dans le Service de Chirurgie Ambulatoire du Tripode UG 2495

ENFANTS de 7 ans ou moins : Prélèvement sous AG dans le Bloc Pédiatrique.

- La veille du prélèvement dans le Bloc Pédiatrique : Prévenir le Service de Pathologie au poste 15001; Préciser si biopsie de muscle et/ou de nerf ; si biopsie de nerf périphérique, il faut commander du glutaraldéhyde tamponné qu'un externe de Pédiatrie viendra prendre au laboratoire avant le prélèvement.
- Pas d'EMG dans les jours précédant une biopsie musculaire.
- Documents à préparer et devant obligatoirement accompagner le prélèvement qui sera adressé au Service de Pathologie du Groupe Hospitalier Pellegrin : un formulaire de prescription spécifique (cf. document lié) rempli par le médecin clinicien responsable du patient, le consentement parental (cf. document lié) signé pour étude génétique à des fins médicales, une planche d'une dizaine d'étiquettes.
- Si muscle prélevé au bloc : un seul fragment de muscle est prélevé et placé dans un flacon stérile sec, puis acheminé aussitôt (5 minutes de transport sur pain de glace) au laboratoire. Le choix des techniques et des conditionnements sera fait par un neuropathologiste en fonction des renseignements cliniques transmis sur le formulaire de prescription.
- Si nerf prélevé au bloc : mettre immédiatement le fragment de nerf (sans l'écraser) dans le glutaraldéhyde tamponné ; noter l'heure de prélèvement sur le flacon et l'acheminer aussitôt (5 minutes de transport sur pain de glace) au laboratoire.

ENFANTS de plus de 7ans : Prélèvement pouvant être réalisé sous AL dans le Service de Chirurgie Ambulatoire du Tripode.

- Prendre le rendez-vous au secrétariat du Service de Pathologie : tel 05 56 7**9 59 04** / 05 56 7**9 55 89** fax 05 56 7**9 60 88** ; en précisant l'âge de l'enfant et en demandant à ce qu'il soit placé en début de planning.
- Préciser, lors de la prise de RV, si allergie (xylocaïne, betadine, latex).
- Si possible, présenter l'enfant en chirurgie ambulatoire dans les jours précédant la biopsie : tel 05 57 7**9 55 88**.
- Pas d'EMG dans les jours précédant une biopsie musculaire.
- L'enfant doit avoir eu un bilan de coagulation dans les jours précédant la biopsie.
- Documents à préparer et devant obligatoirement accompagner l'enfant dans le service de chirurgie ambulatoire : le bilan de coagulation, un formulaire de prescription spécifique (cf. document lié ; à faxer

Date d'application : 30/01/2017

TABLEAU D'APPROBATION					
	POUR LE GROUPE D'ELABORATION	VALIDATION (fonction qualité)	AVIS EXPERT (facultatif)	APPROBATION (responsable d'activité)	
Nom :	LEPREUX SEBASTIEN	LIZE CHRISTELLE	NEGRIER-LEIBREICH MARIE-LAURE	VITAL ANNE	VANICATTE PIERRE
Signature :	DOCUMENT VALIDE NUMERIQUEMENT				

SEULE LA VERSION ELECTRONIQUE FAIT FOI, ASSUREZ-VOUS DE LA BONNE VERSION EN VIGUEUR

au secrétariat du Service de Pathologie dès la prise de rendez-vous : fax 05 56 7**9 60 88**) rempli par le médecin clinicien responsable du patient, l'autorisation d'opérer concernant les mineurs (cf. document lié) signée par les parents, le consentement parental (cf. document lié) signé pour étude génétique à des fins médicales, une planche d'une dizaine d'étiquettes.

- Eviter de réaliser une ponction lombaire le jour de la biopsie. Ne pas programmer d'autres examens après la biopsie.
- Doucher l'enfant (cheveux compris) avec un savon antiseptique et lui mettre des vêtements propres. Pas de vernis à ongles, ni maquillage, ni bijou.
- Mettre un bracelet d'identification à l'enfant.
- Si biopsie sous MEOPA, l'enfant ne doit pas avoir pris d'aliment solide ni de lait 6 heures avant le prélèvement. Autorisé 2 heures avant : eau sucrée ou plate, ou jus de pomme.
- Remarque : les parents peuvent accompagner l'enfant jusqu'à la salle d'attente, mais ne peuvent pas rentrer dans le bloc opératoire.
- Après la biopsie et si le prélèvement est réalisé au membre inférieur, l'enfant devra rester 48 heures sans appui sur le membre concerné. Pas d'effort physique pendant 48 heures (risque d'hématome).
- Les points de suture devront être enlevés par le médecin traitant ou une infirmière après une dizaine de jours.

OBLIGATOIRE : Confirmer le RV au secrétariat du Service de Pathologie, au minimum 2 jours avant la date prévue.

CONTRE-INDICATION : comportement s'opposant au prélèvement (agitation, opposition).